



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

8^{ème} Commission

N° CP-2020-11-8-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES 2020 - 3EME LISTE

Résumé : Le présent rapport vous propose le versement, aux organisateurs de sorties scolaires avec nuitées, des subventions d'un montant total de 6 790 € pour 6 dossiers.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la 8^{ème} Commission du 2 octobre 2020.

Par délibération du 15 novembre 2019, la Commission permanente a adopté les modalités d'intervention du Conseil départemental en faveur des sorties scolaires avec nuitées en 2020. Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 €/élève/nuitée.

Pour rappel, les centres de catégorie A sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, mettant à disposition des établissements scolaires des intervenants de vie quotidienne et/ou d'enseignement. Les activités proposées sont axées sur la découverte de l'environnement. Chaque centre propose par ailleurs des activités qui lui sont spécifiques (ex : apprentissage de la langue allemande, patrimoine médiéval et musique, sports de montagne...).

Les centres de catégorie B sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, sans mise à disposition de personnel éducatif.

En outre, par délibération du 13 décembre 2019, le Conseil départemental a inscrit au BP 2020 pour ce dispositif des crédits de paiement à hauteur de 190 000 €. La Commission permanente a, quant à elle, reçu délégation pour l'attribution des subventions.

Deux séries de dossiers ont été votées par les Commissions permanentes du 14 février 2020, et du 3 avril 2020 pour un montant total de 154 010 €.

Toutefois, 94 séjours ont été annulés en raison de la crise sanitaire. La Commission permanente du 9 octobre a voté un dispositif permettant de verser aux gestionnaires des centres d'accueil le montant des subventions accordées initialement aux établissements scolaires pour des séjours qui n'ont pas pu avoir lieu. Ainsi 118 160 €, dont 100 920 € pour les centres PEP Alsace, ont été versés.

Ce même dispositif sera appliqué si les dossiers qui sont proposés dans le présent rapport venaient à être annulés.

Le tableau joint en annexe présente la liste des établissements scolaires ayant déposé une demande de subvention départementale pour des sorties scolaires avec nuitées. Il s'agit de 6 dossiers représentant un engagement financier total de 6 790 €.

Au total, à ce jour, la somme de 160 800 € aura été engagée sur ce dispositif en 2020.

En conclusion, le présent rapport vous propose :

- D'approuver la troisième liste de l'année 2020 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 6 790 € ;
- D'accorder aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau annexé au présent rapport ;
- De préciser que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants et de journées. Ceci étant, le nombre d'élèves et /ou de jours subventionnés ne pourra être supérieur à celui figurant dans la demande initiale ;
- De préciser qu'en cas d'annulations des séjours en raison de la crise sanitaire, les subventions correspondantes seront versées aux centres gestionnaires, conformément à la décision de la Commission permanente du 9 octobre ;
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
 - Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 -2628 – 003 ;
 - Programme E855 – ligne 65 – 221 – 65737 – 2628 – 003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH